

LA COMMISSION D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS SOCIAUX ET DE L'EXAMEN DE L'OCCUPATION DES LOGEMENTS

ENJEUX

Les bailleurs sont confrontés à deux enjeux : intégrer sur les zones concernées la dimension d'examen triennal d'occupation des logements et faire évoluer les pratiques de la commission au regard des modifications profondes et récentes du processus d'attribution.

Cette formation permet de vérifier l'adéquation de la pratique aux dernières évolutions afin de sécuriser et de prévenir les sanctions lors de la prise de décision.

PUBLIC

Cadre et personnel en charge de l'instruction des demandes de logement et/ou de la préparation de la commission d'attribution logement et de l'examen de l'occupation des logements.

OBJECTIFS

- › définir le cadre législatif et réglementaire lié à la prise de décision
- › décrire le processus de la CALEOL
- › identifier les engagements législatifs ou contractuels à remplir
- › recenser les points de contrôle obligatoires pour procéder à la décision de la commission d'attribution
- › préciser les obligations et la mise en œuvre de l'examen de l'occupation des logements.

PÉDAGOGIE & ÉVALUATION

Apports juridiques et applications opérationnelles avec illustration de cas réels et concrets. Partage des pratiques de mise en place de l'examen de l'occupation des logements.

PRÉ-REQUIS

Être en poste depuis au moins 6 mois.

ANIMATION

Amélie DUBOIS et Christine GRILLE,
Juristes et formatrices en gestion locative et Contentieux.

DATES CLASSE VIRTUELLE

19 mars 2025
20 juin 2025
19 septembre 2025
25 novembre 2025

DÉROULÉ & CONTENU

1 AVANT

- À la rencontre de votre formateur
- Quels objectifs souhaitez-vous atteindre grâce à cette formation ?

2 PENDANT - EN GROUPE

- **Introduction**
 - › présentation des dernières évolutions législatives et réglementaires
- **Fonctionnement de la CALEOL**
 - › composition : voix délibératives, voix consultatives
 - › ordre du jour et convocation
 - › organisation : CALEOL unique, multiples, anonyme
 - › réunion : périodicité, forme quorum et votes

I. L'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS SOCIAUX

- › conditions pour passage en commission
- **Critères de prise de décisions**
 - › politique intercommunale d'attribution : orientations d'attribution, cotation
 - › politique d'attribution : publics prioritaires, obligations et engagements d'attribution, mutations...
- **Décisions d'attribution**
 - › attribution : notification, délai
 - › attribution sous condition suspensive
 - › attribution en classant
 - › non-attribution
 - › rejet pour irrecevabilité
 - › procès-verbal
- **Recours, contrôle et sanctions financières**

II. EXAMEN TRIENNAL DE L'OCCUPATION DES LOGEMENTS

- **Champs d'application**
 - › zones concernées
 - › situations des locataires à examiner
 - › périodicité
- **Politique de l'examen de l'occupation des logements**
 - › situations ne nécessitant pas une orientation
 - › mutations en cours
 - › situations à orienter
- **Organisation de la CALEOL**
 - › présentation des dossiers
 - › contenu des avis
 - › notification
 - › procès-verbal
- **Sanctions, recours et conservation des documents.**

3 APRÈS - MISE EN ŒUVRE EN SITUATION DE TRAVAIL

- Qu'ai-je retenu de ma formation ?
- Les ressources pédagogiques qui m'accompagnent

PRIX NET : 830 EUROS - 7 h de formation

Ce prix comprend l'accès à notre plateforme de formation ESPACE47.

Ce stage peut être organisé dans votre organisme ou dans votre région.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS : Patricia SIVAKUMAR - 06 64 41 09 26. patricia.sivakumar@afpols.fr

Personne en situation de handicap : contacter Cécile CROQUIN - 06 76 72 65 07. referenthandicap@afpols.fr